

Sommet économique de Cologne . . .

Le G-8 appelle à la coopération dans la lutte contre la pauvreté et l'endettement

Réunis à Cologne du 18 au 20 juin, les chefs d'État ou de gouvernement des pays du G-8 ont déclaré dans un communiqué diffusé le 20 juin (voir page 211) qu'ils jugent encourageantes les mesures adoptées par les grands pays industrialisés pour soutenir la croissance et par certains pays à marché émergent pour renforcer les performances économiques. Cependant, il reste des défis à relever : il importe notamment de trouver les moyens d'accroître les avantages de la mondialisation et de les étendre aux populations du monde entier.

Pour aider les pays les plus pauvres qui croulent sous le poids de leur dette, le G-8 a approuvé l'Initiative de Cologne sur la dette (voir page 214), qui offre un allégement plus large, plus important et plus rapide grâce à une profonde modification de l'Initiative PPTE, lancée en 1996. Le G-8 a en général salué cette nouvelle initiative, estimant qu'elle réduirait de plus de moitié la dette globale des pays, abaisserait les paiements d'intérêts et libérerait des ressources au profit d'investissements dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Michel Camdessus, Directeur général du FMI, s'est félicité lui aussi de cette initiative, dont les principaux éléments sont les suivants :

- *Un dispositif de lutte contre la pauvreté.* La Banque mondiale et le FMI devraient aider les pays admissibles à élaborer et mettre en oeuvre des plans de lutte contre la pauvreté afin (voir page suivante)

Soutien à l'initiative sur la dette . . .

M. Camdessus souscrit à la déclaration de Cologne sur l'allégement de la dette des PPTE

Dans une note d'information diffusée le 22 juin, Michel Camdessus, Directeur général du FMI, exprime son soutien en faveur de l'initiative sur la dette proposée au Sommet de Cologne. Le texte de cette note n° 99/33, qui est affiché sur le site du FMI (www.imf.org), est reproduit ci-après.

«Je me félicite du renforcement de l'Initiative PPTE proposé le week-end dernier à Cologne. Nous ferons tout notre possible pour qu'un accord se dégage sur l'initiative renforcée et son financement avant l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale qui aura lieu en sep-



Les membres du G-8 devant la cathédrale de Cologne. De gauche à droite : Sergueï Stepachine, Premier Ministre de la Russie, Keizo Obuchi, Premier Ministre du Japon, Jean Chrétien, Premier Ministre du Canada, Jacques Chirac, Président de la France, Bill Clinton, Président des États-Unis, Gerhard Schröeder, Chancelier de l'Allemagne, Massimo D'Alema, Premier Ministre de l'Italie, Jacques Santer, Président sortant de la Commission européenne, et Tony Blair, Premier Ministre du Royaume-Uni.

Fonds monétaire

international

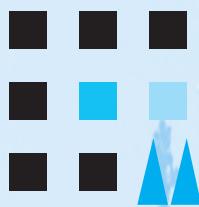
VOLUME 28

NUMÉRO 13

12 juillet 1999

Sommaire

<p>209 Sommet de Cologne</p> <p>209 <i>M. Camdessus salue l'initiative sur la dette</i></p> <p>211 <i>Communiqué du G-8</i></p> <p>213 <i>Publications récentes</i></p> <p>214 <i>Initiative de Cologne sur la dette</i></p> <p>215 <i>Principaux taux du FMI</i></p> <p>216 <i>Séminaire de Maurice</i></p> <p>218 <i>Programme de travail du Conseil d'administration</i></p> <p>219 <i>Communiqués de presse</i> Mongolie Pérou Mozambique</p> <p>220 <i>Sur le site internet</i></p> <p>222 <i>Réformes douanières en Asie centrale</i></p> <p>223 <i>Asian Development Outlook 1999</i></p> <p>223 <i>IDE en Europe centrale et orientale et Russie</i></p> <p>224 <i>Ukraine : examen des assurances de financement</i></p>	<p>Publication du programme de travail du Conseil d'administration.</p> <p>209</p>
---	--



Cologne 1999

Le G-8 met l'accent sur l'allégement de la dette

(suite de la première page) d'utiliser au mieux les économies réalisées grâce à l'allégement de la dette, ainsi qu'à accroître la transparence des procédures budgétaires pour préserver les dépenses sociales.

- *Un allégement plus rapide de la dette.* Même si l'allégement doit continuer à s'appuyer sur des politiques économiques saines mises en oeuvre au cours des deux étapes prévues, la deuxième étape — le point d'achèvement flottant — pourrait être raccourcie de manière significative pour les pays qui parviennent à atteindre rapidement des objectifs ambitieux.

- *Un allégement de la dette plus important et plus large.* Les objectifs de soutenabilité de la dette devraient être revus et abaissés. Il en résulterait une remise de dette

plus substantielle, une meilleure prise en compte des situations budgétaires des pays débiteurs et l'accès à l'Initiative PPTE d'un nombre plus élevé de pays.

- *Financement.* Face aux coûts élevés de la nouvelle initiative, le G-8 s'est déclaré favorable à la vente d'une partie des réserves d'or du FMI (10 millions d'onces).

Le G-8 a noté que le FMI joue un rôle central pour ce qui est de faciliter la coopération entre tous les pays, notamment dans les domaines macroéconomiques et financiers au coeur de son mandat. Aussi a-t-il recommandé que le Comité intérimaire soit doté, à titre permanent, du statut de «Comité financier et monétaire international». Il a par ailleurs appelé à améliorer davantage la surveillance et les programmes du FMI. ■

M. Camdessus salue l'initiative sur la dette

(suite de la première page) Pour donner une idée du renforcement de l'initiative, le FMI estime que son coût global en valeur actualisée nette sera porté à 27,5 milliards de dollars, soit plus du double de son montant actuel d'environ 12,5 milliards de dollars, sans compter les remises bilatérales de dettes officielles.

Le FMI est prêt à assumer sa part du financement des coûts d'une initiative renforcée en procédant à des ventes d'or. «La direction du FMI, dont la première proposition dans ce sens date de septembre 1996, est déterminée à procéder à ces ventes, une fois celles-ci agréées, d'une manière ordonnée et prudente qui n'entraîne pas de perturbations sur le marché de l'or. Comme convenu dans le cadre de l'Initiative PPTE, le produit des ventes d'or devra être complété par un accroissement des contributions bilatérales pour financer la part à supporter par le FMI des coûts d'une initiative renforcée. Il sera procédé à des consultations au cours de l'été pour mobiliser le financement total nécessaire.»

Pour être efficace, une initiative renforcée doit être étayée par des politiques plus vastes, à savoir :

- par des politiques menées dans les PPTE en vue de favoriser la croissance, un développement durable et l'atténuation de la pauvreté, parmi lesquelles la réduction des dépenses militaires et l'accroissement des dépenses sociales, ainsi que l'établissement d'un lien plus étroit entre l'allégement de la dette et les dépenses d'éducation et de santé, lequel sera une caractéristique particulièrement importante du nouveau dispositif;

- par une augmentation des flux d'aide à l'appui de ces politiques;

- par la limitation des crédits commerciaux à l'exportation en faveur des PPTE, dont l'usage sera réservé à des fins non militaires;

- par le libre accès des exportations des pays à faible revenu (en grande partie matières premières et produits agricoles) aux marchés des pays industrialisés. ■

FINANCES & DÉVELOPPEMENT

PUBLIÉ PAR LE
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Le numéro de juin 1999 de *Finances & Développement* vient de paraître. Il contient plusieurs articles centrés sur le bilan des pays en transition pour ces dix dernières années et sur les défis auxquels ils sont confrontés. Voici quelques-uns des articles figurant dans ce numéro :

Dix ans de transition: progrès et défis
Saleh M. Nsouli

Leçons de la crise russe
pour les économies en transition
Egor Gaidar

Juguler l'inflation dans les économies en transition
Carlo Cottarelli et Peter Doyle

Déterminants de la croissance
dans les pays en transition
Oleh Havrylyshyn et Thomas Wolf

Faut-il repenser la privatisation
dans les économies en transition?
John Nellis

Transition et transformation
du rôle de l'État
Vito Tanzi

Pour sortir de l'inflation et
de la récession post-soviétiques
Michael Kaser

Finances & Développement est une publication trimestrielle du Fonds monétaire international, qui paraît en plusieurs langues (anglais, arabe, chinois, espagnol et français). L'abonnement est gratuit. Pour recevoir cette publication, s'adresser à : IMF Publication Services, Box FD 99, Washington DC 20431 (U.S.A.)

La prospérité et le progrès social exigent un effort concerté

Voici des extraits du communiqué diffusé le 20 juin par le Groupe des Huit.

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des huit grandes démocraties et Président de la Commission européenne, nous sommes réunis à Cologne pour le XXVe Sommet économique. Au seuil du nouveau millénaire, nous avons débattu des chances toujours plus nombreuses et des réponses tournées vers l'avenir face aux défis qui se présentent à nos pays et à la communauté internationale.

La mondialisation, processus complexe caractérisé par des flux rapides et croissants d'idées, de capitaux, de technologies, de biens et de services à travers le monde, a déjà bouleversé nos sociétés en profondeur. Une ouverture et un dynamisme accrus ont contribué à améliorer très largement les niveaux de vie et à réduire la pauvreté de manière significative. L'intégration a favorisé la création d'emplois en stimulant l'efficacité, l'innovation et la croissance.

Dans le même temps, cette mondialisation s'est cependant accompagnée d'un risque plus grand de déstabilisation et d'incertitude financière pour un certain nombre de salariés, de familles et de groupes sociaux dans le monde entier.

Le défi consiste à saisir les chances qu'offre la mondialisation tout en faisant face aux risques qu'elle implique, répondant ainsi aux inquiétudes exprimées quant à l'absence de contrôle sur ses répercussions. Nous devons travailler à préserver et à augmenter les effets positifs de la mondialisation et faire en sorte que le monde entier en bénéficie largement.

Mettre l'économie mondiale sur le chemin de la croissance soutenue

Depuis notre Sommet de Birmingham l'an dernier, l'économie mondiale a été confrontée à des défis majeurs. Des progrès ont été accomplis concernant le traitement de la crise et l'établissement des fondements de la croissance. Les mesures adoptées pour soutenir la croissance dans les grands pays industrialisés et les efforts significatifs déployés pour renforcer les performances économiques de certains marchés émergents ont amélioré les perspectives économiques.

Cependant, des écueils importants subsistent. C'est pourquoi nous affirmons notre volonté d'appliquer des politiques macroéconomiques et réformes structurelles appropriées. Celles-ci contribueront à une croissance plus équilibrée de l'économie mondiale et réduiront par là même les déséquilibres de la balance des paiements.

L'économie mondiale continue de ressentir les effets des crises financières qui ont débuté en Asie il y a deux ans. Sans un système commercial international ouvert et fondé sur des règles de droit, sans les flux bénéfiques de biens et de services que ce système favorise, les pays

touchés auraient beaucoup plus de difficultés à se relever de ces crises et à stabiliser leurs économies.

Nous nous félicitons des récents accords-cadres entre la Russie, le FMI et la Banque mondiale et nous espérons leur mise en oeuvre rapide, qui constituera une nouvelle étape importante du programme de réforme de la Russie. Nous encourageons le Club de Paris à négocier rapidement, dès que l'accord avec le FMI entrera en vigueur, un accord de rééchelonnement de la dette avec la Russie. Afin de conforter les efforts déployés par la Russie pour parvenir à la stabilité macroéconomique et à une croissance durable, nous encourageons le Club de Paris à continuer de traiter la question de la dette russe résultant des obligations contractées à l'époque soviétique. Cela devrait permettre de trouver ultérieurement des solutions globales, lorsque la Russie aura créé les conditions lui permettant de mettre en oeuvre un programme de réforme économique plus ambitieux.

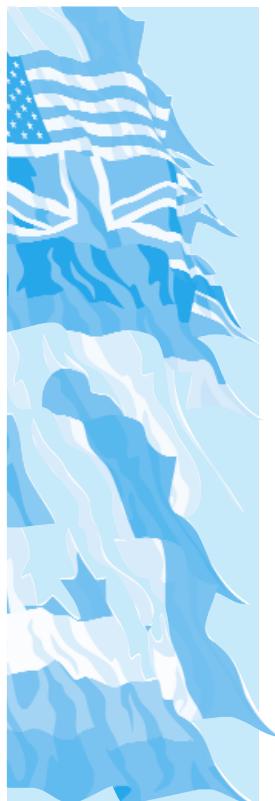
Nous sommes convenus d'intensifier notre dialogue au sein du G-8 concernant les réformes économiques, structurelles et sociales à long terme en Russie. L'accent doit être mis plus particulièrement sur des domaines concrets de coopération, tels que le développement des petites entreprises, une coopération renforcée avec les régions, la santé et l'impact social des mutations économiques. Nous sommes convenus d'approfondir notre coopération en matière d'application des lois, de criminalité transnationale organisée et de blanchiment, y compris dans leurs liens avec la fuite des capitaux.

Construire un système commercial mondial pour tous

Le système commercial multilatéral intégré dans le cadre de l'OMC a été un facteur essentiel du développement du commerce et des investissements internationaux, de l'augmentation de la croissance économique et de l'emploi, et du renforcement du progrès social. Par conséquent, nous réaffirmons notre ferme soutien à l'OMC et notre attachement à un environnement ouvert pour le commerce et les investissements. Nous appelons tous les pays à résister aux pressions protectionnistes et à ouvrir encore davantage leurs marchés. Nous encourageons les États qui ne sont pas encore membres de l'OMC à en respecter les principes et à y adhérer.

Concevoir des politiques qui favorisent l'emploi

L'un des problèmes économiques les plus urgents est le niveau élevé du chômage dans de nombreux pays. Nous réaffirmons la nécessité d'intensifier la coopération internationale et les efforts nationaux afin de concevoir les bonnes politiques en faveur de l'emploi. Pour consolider les fondements d'une croissance durable et de la





création d'emplois, nous insistons vivement sur une approche à deux niveaux :

- promouvoir des réformes structurelles pour améliorer la capacité d'adaptation et la compétitivité de nos économies et pour aider les chômeurs de longue durée à revenir sur le marché du travail;

- mettre en oeuvre des politiques macroéconomiques en faveur de la stabilité et de la croissance et veiller au bon équilibre des politiques monétaires et budgétaires.

Plus la capacité d'adaptation de nos économies est grande, plus il est probable que la croissance économique sera créatrice d'emplois. Par conséquent, nous soutenons fermement l'élimination des rigidités structurelles sur les marchés du travail, des capitaux et des produits, la promotion de l'esprit d'entreprise et de l'innovation, l'investissement dans le capital humain, la réforme des systèmes fiscaux et des prestations sociales pour développer les incitations économiques et encourager l'emploi, et l'instauration d'une société innovante fondée sur le savoir.

Consolider les garanties sociales

Le processus de mondialisation, en prenant de l'ampleur, s'est accompagné de progrès économiques et sociaux importants. Parallèlement, des changements et une intégration rapides ont donné à certaines personnes et à certains groupes le sentiment qu'ils ne pouvaient pas suivre, entraînant une certaine déstabilisation, notamment dans les pays en développement. C'est pourquoi nous devons prendre des mesures pour renforcer les infrastructures institutionnelles et sociales afin d'humaniser la mondialisation et de garantir une prospérité croissante et largement partagée.

Les politiques en matière de sécurité sociale, y compris les filets de protection sociale, doivent être assez solides pour encourager et permettre l'acceptation par tous des mutations et de la libéralisation mondiales, ainsi que pour accroître leurs chances sur le marché du travail, tout en renforçant la cohésion sociale.

Nous avons la conviction que les pays les plus touchés par les récentes turbulences économiques et financières se rétabliront plus rapidement en créant et en améliorant les infrastructures sociales nécessaires. Par conséquent, il est particulièrement important de préserver les investissements dans les services sociaux de base en temps de crise. La souplesse et les priorités budgétaires devraient améliorer la qualité des infrastructures et des investissements dans le domaine social.

Nous demandons aux institutions financières internationales de soutenir et d'assurer le suivi de la mise en place de politiques et d'infrastructures sociales bien conçues dans les pays en développement. Nous saluons les actions déjà menées à cet égard. Nous appelons le

FMI à attacher plus d'attention à cette question dans la conception de ses programmes économiques et, plus particulièrement, à accorder la priorité aux budgets fondamentaux tels que la santé, l'éducation et la formation dans toute la mesure du possible, y compris durant les périodes d'assainissement budgétaire. Nous nous félicitons des efforts déployés par la Banque mondiale en collaboration avec l'ONU pour élaborer des principes de bonne pratique en matière sociale et pour renforcer les partenariats avec les pays emprunteurs dans le cadre de l'approche globale du développement. Nous invitons la Banque mondiale et le FMI à oeuvrer ensemble à la mise au point de mesures et pratiques pouvant servir aussi bien aux bailleurs de fonds qu'aux emprunteurs pour la conception de programmes d'ajustement assurant la protection des plus vulnérables.

Approfondir le partenariat pour le développement

À l'heure de la mondialisation, les pays en développement sont des partenaires essentiels. Nous sommes déterminés à travailler avec eux, plus particulièrement avec les pays les plus pauvres, afin d'éradiquer la pauvreté, d'engager des actions efficaces pour le développement durable et de développer la capacité de ces pays à mieux s'intégrer dans l'économie mondiale, pour mieux tirer parti des chances qu'offre la mondialisation.

- Nous continuerons d'apporter une aide et un soutien substantiels aux pays en développement et en transition, à l'appui de leurs propres efforts pour ouvrir et diversifier leurs économies, pour se démocratiser, améliorer la gestion de leurs affaires publiques et protéger les Droits de l'Homme.

- Nous nous efforcerons d'augmenter progressivement le volume de l'APD et de concentrer cette aide sur les pays les mieux à même d'en tirer profit.

- Pour alléger le fardeau de la dette à l'avenir et pour stimuler le développement durable, nous convenons d'accroître la part des dons dans l'APD que nous fournissons aux pays les moins avancés.

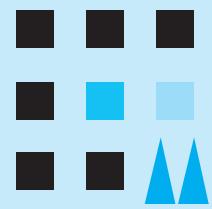
- Les ONG ont également un rôle important à jouer.

- Si l'aide internationale et l'allégement de la dette ont une importance évidente, ils ne produiront des effets positifs que s'ils sont accompagnés de mesures nationales judicieuses en faveur de la réforme économique et structurelle et de la bonne gestion des affaires publiques, le secteur privé et la société civile pouvant alors jouer un rôle constructif.

- Nous entendons intensifier notre action avec les pays en développement et les institutions multilatérales afin d'améliorer la capacité des pays en développement d'exercer leur droits et d'assumer leurs obligations dans le système commercial mondial, pour leur permettre de bénéficier pleinement de la libéralisation des échanges commerciaux et, ainsi, de contribuer à la croissance économique mondiale.

- Nous demandons à l'ONU et aux institutions financières internationales d'aider les pays en développe-

Photographies : Michael Urban (Reuters), page 209;
Denio Zara et Padraig Hughes (FMI), pages 216–18.



Cologne 1999

ment à mobiliser suffisamment de ressources pour les services sociaux et les infrastructures de base, et de continuer à intégrer et à soutenir dans les stratégies de développement de ces pays la démocratisation, la bonne gestion des affaires publiques et l'État de droit.

Nous réaffirmons notre volonté de contribuer au développement économique et social en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Nous examinerons chaque année leur situation à cet égard en nous fondant sur les rapports qu'établiront les institutions financières internationales et les banques régionales de développement concernées au sujet des progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté.

Lancer l'Initiative de Cologne sur la dette

Nous avons décidé de donner une nouvelle impulsion à l'allégement de la dette des pays en développement. Ces dernières années, la communauté internationale des donateurs a mis en place une série de mesures d'allégement de la dette en faveur des pays en développement les plus pauvres. L'Initiative PPTE a fourni une contribution importante à cet égard. L'expérience récente montre que d'autres mesures sont nécessaires pour

trouver une solution plus durable au problème du fardeau insupportable de la dette. À cette fin, nous accueillons favorablement l'Initiative de Cologne sur la dette (1999) [voir page 214] qui est destinée à offrir un allégement plus large, plus important et plus rapide grâce à une profonde modification de l'Initiative PPTE.

L'objectif essentiel de cette initiative est de mettre davantage l'accent sur la lutte contre la pauvreté en dégageant des ressources au profit des investissements dans le secteur de la santé, de l'éducation et des autres priorités sociales. Dans ce contexte, nous soulignons l'importance d'une bonne gestion des affaires publiques et du développement durable.

Nous sommes conscients du fait que les nouvelles propositions nécessiteront des financements supplémentaires substantiels. Plusieurs modes de financement sont actuellement à l'étude, mais des progrès crédibles s'agissant d'identifier de nouvelles possibilités de financement supplémentaire sont nécessaires; nous sommes prêts à apporter notre aide pour des solutions de financement. Dans ce contexte, nous reconnaissions l'importance d'un partage équitable du fardeau entre les créanciers.

Publications récentes

Ouvrages

Economic Adjustment and Reform in Low-Income Countries: Studies by the Staff of the International Monetary Fund (26,50 dollars)

Études spéciales (18 dollars; enseignants et étudiants des universités : 15 dollars)

176 : *Back to the Future: Postwar Reconstruction and Stabilization in Lebanon*, publié sous la direction de Sena Eken et Thomas Helbling

178 : *IMF-Supported Programs in Indonesia, Korea, and Thailand: A Preliminary Assessment*, Timothy Lane, Atish Ghosh, Javier Hamann, Steven Phillips, Marianne Schultze-Ghatas et Tsidi Tsikata

Documents de travail

99/62 : *Macroeconomic Conditions and Import Surcharges*, Pirtta Sorsa

99/63 : *Spend Now, Pay Later? Tax Smoothing and Fiscal Sustainability in South Asia*, Paul Cashin, Nadeem Haque et Nilss Olekalns

99/64 : *Survey of Literature on Demand for Money: Theoretical and Empirical Work with Special Reference to Error-Correction Models*, Subramanian S. Sriram

99/65 : *The Georgian Hyperinflation and Stabilization*, Jian-Ye Wang

99/66 : *Financial Fragility and Economic Performance in Developing Economies: Do Capital Controls, Prudential Regulation, and Supervision Matter?*, Marco Rossi

99/67 : *Price and Monetary Dynamics Under Alternative Exchange Rate Regimes*, Michael Bleaney

99/68 : *Privatization, Social Impact, and Social Safety Nets*, Sanjeev Gupta, Christian Schiller et Henry Ma

99/69 : *Economic and Legal Considerations of Optimal Privatization: Case Studies of Mortgage Firms (DePfa Group et Fannie Mae)*, Hans-Joachim Beyer, Claudia Dziolek et John R. Garrett

99/70 : *A Test of the General Validity of the Heckscher-Ohlin Theorem for Trade in the European Community*, Dalia Hakura

99/71 : *Excess Volatility and the Asset-Pricing Exchange Rate Model with Unobservable Fundamentals*, Leonardo Bartolini et Lorenzo Giorgianni

99/72 : *Sticky Prices: An Empirical Assessment of Alternative Models*, Esteban Jadresic

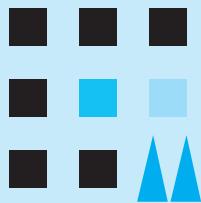
99/73 : *The Evolution of Output in Transition Economies: Explaining the Differences*, Andrew Berg, Eduardo Borensztein, Ratna Sahay et Jeromin Zettelmeyer

99/74 : *Estimating Trade Equations from Aggregate Bilateral Data*, Tamim Bayoumi



On peut se procurer ces publications en s'adressant à : Publication Services, Box XS900, IMF, Washington, DC 20431 (U.S.A.). Téléphone : (202) 623-7430. Télécopie : (202) 623-7201. Adresse électronique : publications@imf.org.

On trouvera sur le site <http://www.imf.org> des informations concernant le FMI, dont le texte intégral de la version anglaise du *Bulletin du FMI* et du *Supplément annuel consacré au FMI, Finance & Development*, un catalogue à jour des publications, tous les documents de travail et documents de synthèse du FMI, les notes d'information au public (NIP) et le taux quotidien du DTS pour 45 monnaies.



Initiative de Cologne sur la dette . . .

Un allégement «plus large, plus important et plus rapide» de la dette des PPTE

Voici le texte du rapport soumis au Sommet économique de Cologne (18–20 juin) par les ministres des finances des pays du G-7 au sujet de l'Initiative de Cologne sur la dette.

Lancée en 1996, l'Initiative visant à rendre soutenable la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) a déjà produit des résultats positifs, en réunissant pour la première fois dans un dispositif complet d'allégement de la dette, les créanciers multilatéraux, le Club de Paris et les autres créanciers publics bilatéraux. Toutefois, les récentes évolutions et l'expérience ont mis en évidence la vulnérabilité de nombreux pays pauvres très endettés face aux chocs exogènes. Au seuil d'un nouveau millénaire, il est temps de renforcer l'Initiative PPTE de façon à offrir aux pays éligibles des perspectives claires et durables de sortie du cycle de surendettement.

C'est pourquoi nous soutenons un allégement plus large, plus important et plus rapide de la dette des pays les plus pauvres qui se montrent prêts à engager des réformes et à lutter contre la pauvreté. En cas d'adoption de ces mesures, l'encours de la dette des pays éligibles à l'Initiative PPTE — de quelque 71 milliards de dollars en valeur actuelle nette après application des mesures d'allégement traditionnelles — se verrait réduit de 27 milliards de dollars supplémentaires. Ces mesures, associées à l'annulation des dettes liées à l'aide publique au développement (APD) qui s'élèvent à 20 milliards de dollars en valeur nominale, réduiraient de manière significative le service de la dette de ces pays et leur permettraient de dégager des ressources pour les dépenses sociales prioritaires.

Un dispositif de lutte contre la pauvreté

S'il est vrai qu'un allégement de la dette renforcé donnera aux pays débiteurs davantage de marge de manœuvre pour la mise en oeuvre de mesures économiques, des politiques économiques saines devront parallèlement continuer d'être appliquées et toutes les nouvelles dépenses improductives devront être évitées. Par ailleurs, il est important que les bénéfices de l'allégement de la dette soient concentrés au profit des catégories les plus vulnérables de la population. Il faudra donc qu'il y ait un lien solide entre l'allégement de la dette, la poursuite de l'ajustement, l'amélioration de la gestion des affaires publiques et la lutte contre la pauvreté. Une meilleure gestion des affaires budgétaires et des économies réalisées grâce à l'allégement de la dette devrait permettre de cibler les dépenses sur les prestations sociales de base.

La poursuite de politiques sociales saines devrait faire partie intégrante des programmes d'ajustement structurel que les pays débiteurs sont tenus de mettre en oeuvre. La nouvelle Initiative en faveur des PPTE devrait être assise sur un cadre renforcé de lutte contre la pauvreté, élaboré par les institutions financières internationales (IFI). C'est la seule manière de s'assurer que les pays débiteurs investiront davantage dans la santé, l'éducation et les autres priorités sociales, sans lesquelles aucun développement n'est possible.

À cet effet, la Banque mondiale et le FMI devraient adapter leur soutien dans le cadre des «Documents-cadres de politique économique», notamment les programmes du FMI dans le cadre de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR). En conjuguant leurs efforts, la Banque mondiale et le FMI devraient aider les pays éligibles, d'une part, à élaborer et mettre en oeuvre des plans de lutte contre la pauvreté afin d'utiliser au mieux les économies réalisées grâce à l'allégement de la dette et, d'autre part, d'accroître la transparence des procédures budgétaires dans le but de préserver les dépenses sociales. De plus larges pans de la société civile devraient être consultés tout au long de l'élaboration et de la mise en oeuvre de ces plans. Ce type de dialogue doit permettre aux gouvernements et aux citoyens des pays débiteurs de mieux «s'approprier» les programmes d'ajustement qui leur sont nécessaires.

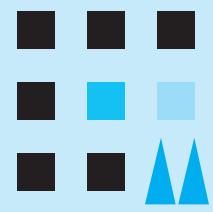
Nous appelons la Banque mondiale et le FMI à élaborer avant les Assemblées annuelles des projets spécifiques pour la mise en place de ce cadre renforcé de lutte contre la pauvreté.

Un allégement plus rapide de la dette

Même si l'allégement de la dette doit continuer à s'appuyer sur des politiques économiques saines mises en oeuvre au cours des deux étapes prévues, les pays débiteurs qui affichent de meilleurs résultats économiques devraient bénéficier d'une mise en oeuvre avancée de cet allégement. Autrement dit, la deuxième étape pourrait être raccourcie de manière significative («point d'achèvement flottant») pour les pays qui parviennent à atteindre rapidement des objectifs ambitieux. Ce dispositif devrait souligner les étapes prioritaires spécifiques nécessaires à l'intensification des réformes structurelles, et mettre l'accent sur les investissements dans le secteur social en se concentrant, notamment, sur la lutte contre la pauvreté.

Outre ses efforts pour alléger le fardeau de la dette, l'Initiative en faveur des PPTE devrait prêter davantage attention à la réduction significative de cet autre fardeau que représente pour les trésoreries de ces pays le service de la dette, de manière à dégager des ressources pour lutter contre la pauvreté. Le fardeau du service de la dette des pays éligibles devrait être allégé plus rapidement par les institutions financières internationales, par l'octroi de mesures intérimaires d'allégement avant même que la réduction de la dette soit accordée à l'issue du processus. Cette pratique est déjà courante au sein du Club de Paris en ce qui concerne les dettes bilatérales, et les IFI devraient accorder un traitement comparable. De plus, une fois atteinte la fin du processus, les IFI pourraient accélérer le rythme de déboursement de l'assistance de telle sorte que le paiement du service de la dette soit plus fortement réduit au cours des premières années.

En vue de rendre plus prévisible le processus en faveur des PPTE et de simplifier les modalités d'allégement du service de la dette dans les premières phases, le



Cologne 1999

montant de la réduction de la dette devrait être déterminé à la date de la décision d'éligibilité («point de décision») sur la base de la situation prévalant à cette date. Ceci apportera une plus grande certitude quant au niveau de l'allégement de dette consenti.

Un certain nombre de pays les plus pauvres et fortement endettés ne se sont pas encore engagés dans le processus PPTE. Nous demandons aux IFI et au Club de Paris d'aider de façon prioritaire ces pays à s'engager dans ce processus.

Un allégement de la dette à la fois plus important et plus large

Afin de permettre aux pays éligibles à l'Initiative PPTE d'obtenir des accords durables de renégociation de leur dette et de les aider dans leur effort de lutte contre la pauvreté, la communauté internationale devrait s'engager à libérer davantage de ressources. Les objectifs de soutenabilité de la dette devraient être revus et abaissés. Ainsi, nous soutenons la baisse du ratio dette/exportations de 200–250 % à l'heure actuelle à 150 %. En outre, le ratio alternatif dette/recettes publiques devrait faire l'objet d'une plus grande attention et être abaissé de 280 % actuellement à 250 %. Ceci devrait aussi conduire à une révision des critères d'éligibilité secondaires qui ont été retenus pour éviter l'aléa moral, à savoir des ratios minima exportations/PIB et recettes fiscales/PIB; ces ratios pourraient ainsi être abaissés respectivement de 40 % à 20 % et de 30 % à 15 %. Il résulterait de l'ensemble de ces ajustements à la fois une remise de dette plus substantielle, une meilleure prise en compte des situations budgétaires des pays débiteurs et l'accès à l'Initiative PPTE d'un nombre plus élevé de pays.

Alors que les créanciers du Club de Paris accordent actuellement aux pays éligibles à l'Initiative PPTE une annulation allant jusqu'à 80 % de leur dette commerciale, nous sommes favorables à un taux d'annulation encore plus important. Nous serions prêts à annuler les dettes à hauteur de 90 % et plus, dans certains cas précis, si cela devait permettre de rendre la dette soutenable, en particulier pour les plus pauvres de ces pays. Pour les pays pauvres non éligibles à l'Initiative, le Club de Paris pourrait unifier à hauteur de 67 % le taux d'annulation de la dette consenti dans le cadre des termes de Naples et, s'agissant des autres pays débiteurs, relever le plafond actuel sur les opérations de conversion de dettes, qui devraient naturellement s'effectuer dans de parfaites conditions de transparence.

Alors que de nombreux créanciers bilatéraux ont annulé les dettes contractées dans le cadre de l'aide publique au développement, et/ou octroient l'APD aux pays pauvres sous la seule forme de dons, le reliquat de la dette APD continue d'être un fardeau pour de nombreux pays. Nous appelons en conséquence l'ensemble des pays créanciers à annuler sur une base bilatérale, à travers un menu d'options, l'ensemble des dettes APD des pays éligibles, en complément des montants requis pour assurer la soutenabilité de la dette. Nous sommes conscients que cette annulation représente une charge importante pour quelques-uns des pays créanciers. Afin d'éviter que les PPTE rencontrent à l'avenir de nouveaux problèmes d'endettement, nous proposons que les nouveaux flux d'APD soient de préférence consentis sous forme de dons.

Financement

Nous reconnaissions que ces changements auront un coût important, notamment en ce qui concerne la dette à l'égard des institutions financières internationales. Toutefois, le coût global de l'Initiative est difficile à apprécier et les décaissements effectifs seront étalés sur une longue période. Nous sommes prêts à mettre en place un certain nombre de dispositifs pour faire face à ces coûts, en reconnaissant l'importance de maintenir la capacité des institutions financières internationales à octroyer des prêts concessionnels à un niveau satisfaisant.

- Pour faire face aux coûts qu'il devra supporter, le FMI devrait mobiliser l'ensemble de ses ressources, tout en maintenant un niveau satisfaisant de réserves, à travers : les revenus des primes sur intérêts; le possible recours au réemploi des remboursements provenant du compte spécial conditionnel (CSC) ou de sources comparables; et les intérêts sur les revenus tirés de la cession prudente d'une quantité limitée de ses réserves d'or, jusqu'à 10 millions d'onces.

- Les banques multilatérales de développement devraient poursuivre le travail qu'elles ont engagé pour identifier et exploiter des approches innovantes permettant d'optimiser l'utilisation de leurs propres ressources.

- Le coût traditionnel pour les IFI nécessitera également le recours à des contributions bilatérales. Nous nous sommes engagés sur le versement de contributions substantielles au Fonds fiduciaire PPTE. Nous examinerons de bonne foi la possibilité d'un versement de contributions à un Fonds fiduciaire PPTE élargi.

- Pour faire face à ces coûts, nous appelons à un partage approprié de l'effort entre les donateurs, qui prenne en compte tous les facteurs, notamment l'importance et la qualité de l'APD déjà octroyée et des annulations de dettes APD déjà accordées, ainsi que la contribution des pays détenant aujourd'hui un encours élevé de prêts d'APD par rapport à leur PIB.

Sur cette base, nous appelons les IFI et le Club de Paris à créer les conditions d'un allégement de la dette qui soit à la fois plus rapide, plus important et plus large. Des propositions concrètes devront être approuvées d'ici aux prochaines Assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale. ■

Principaux taux du FMI

Semaine commençant le	Taux d'intérêt du DTS	Taux de rémunération	Taux de commission
28 juin	3,39	3,39	3,85
5 juillet	3,34	3,34	3,80

Le taux d'intérêt du DTS et le taux de rémunération des avoirs correspondent à une moyenne pondérée des taux d'intérêt d'instruments à court terme émis sur les marchés monétaires des cinq pays dont les monnaies composent le panier de calcul du DTS : au 1^{er} janvier 1999, les pondérations étaient comme suit : dollar E.U., 41,3 %; euro (Allemagne), 19 %; euro (France), 10,3 %; yen, 17 %; et livre sterling, 12,4 %. Le taux de rémunération des avoirs est le taux de rendement de la position rémunérée des États membres dans la tranche de réserve. Le taux de commission correspond à un pourcentage du taux du DTS (113,7 % actuellement) et représente le coût d'utilisation des ressources du FMI. Les trois taux sont calculés le vendredi et appliqués la semaine suivante. Les taux de rémunération et de commission de base sont ajustés en fonction des arrangements conclus au titre de la répartition des charges. Pour connaître les derniers taux, appeler (202) 623-7171, ou se reporter au site du FMI : <http://www.imf.org/external/np/trs/sdr.htm>.

Source : FMI, Département de la trésorerie

Travaux centrés sur l'ajustement structurel en Afrique subsaharienne

Ces dernières années, les résultats économiques de l'Afrique subsaharienne se sont sensiblement améliorés, en grande partie grâce à l'application de politiques plus adéquates. Néanmoins, la situation économique globale reste précaire, comme en témoignent le ralentissement de la croissance et l'aggravation des déséquilibres financiers en 1998, dus à de mauvaises conditions atmosphériques, au faible niveau des prix des produits de base et à des conflits armés. Plus fondamentalement, l'Afrique subsaharienne a encore beaucoup à faire pour battre en brèche une pauvreté très répandue, pour commencer à rattraper les autres régions en développement et pour s'intégrer pleinement à l'économie mondiale.

En collaboration avec la Banque de Maurice, l'Institut du FMI a organisé un séminaire à haut niveau sur l'ajustement structurel en Afrique subsaharienne, qui s'est tenu à Maurice du 12 au 14 mai. Celui-ci s'est ouvert sur les déclarations de Navinchandra Ramgoolam, Premier Ministre de Maurice, d'Alassane D. Ouattara, Directeur général adjoint du FMI, de Rameswurlall Basant Roi, Gouverneur de la Banque de Maurice, et de Saleh Nsouli, Directeur adjoint de l'Institut du FMI. Y ont participé plusieurs ministres, gouverneurs de banque centrale et autres hauts responsables de 11 pays subsahariens.

Problèmes et défis

L'ajustement structurel, a dit M. Ramgoolam, est essentiel pour tous les pays africains et exige qu'ils persévièrent dans l'application de politiques et réformes qui soient cohérentes et viables à long terme. Il importe que s'établisse avec les pays industrialisés un nouveau partenariat qui reconnaît les besoins de l'Afrique — ceux d'une plus grande liberté des échanges, d'investissements directs étrangers plus élevés, de transferts de technologie accrus et d'un allégement plus important de sa dette — et qui y réponde.

M. Ouattara a énoncé certaines des grandes priorités de l'Afrique dans son effort de stimulation de la croissance et d'intégration au marché mondial. Le FMI continuera, a-t-il dit, à soutenir des programmes de réforme vigoureux par son assistance financière et technique, ainsi que par un programme de formation destiné à renforcer les capacités administratives et techniques. Il a évoqué les efforts accrus de formation de l'Institut du FMI en Afrique, dont témoigne sa récente décision de créer un Institut multilatéral africain à Abidjan, en collaboration avec la BAfD et la Banque mondiale.

Au sujet du rôle du FMI en Afrique, M. Nsouli a noté, après examen des résultats récents des programmes FASR, que les pays subsahariens qui appliquent des programmes d'ajustement macroéconomique et structurel ont progressé dans la réduction des déséquilibres financiers et la libéralisation de leur économie, mais ont fait moins d'efforts pour privatiser les entreprises, réformer

le secteur financier et améliorer le cadre institutionnel. Les résultats des programmes FASR ont été examinés par trois experts externes, qui ont insisté sur la nécessité de mettre en place une protection sociale mieux ciblée sur de plus longues périodes et d'encourager les pays à être maîtres de leurs programmes. Suite aux évaluations externes et internes de la FASR, le Conseil d'administration a réaffirmé que l'essentiel est d'assurer une protection adéquate des pauvres durant le processus d'ajustement et de réforme et a souligné l'importance de la prise en charge par les pays de leurs programmes.

Le succès de l'ajustement macroéconomique et structurel de Maurice, amorcé à la fin des années 70, offre d'importants enseignements, a dit M. Basant Roi. Il y a eu prise en charge des programmes par le gouvernement et le public, le sens des réalités a prévalu et un large consensus s'est dégagé avec les organisations internationales sur l'orientation des réformes souhaitées. La mondialisation appelle la poursuite de ce processus, en particulier des mesures macroéconomiques vigoureuses accompagnées de réformes structurelles, en particulier celles qui visent à rendre le secteur financier plus résistant aux brusques revirements des prix des actifs et des flux de capitaux.

Réformes de la seconde génération

M. Calamitsis, ex-Directeur du Département Afrique, a souligné la nécessité de mettre en œuvre une seconde génération de réformes pour stimuler la croissance et réduire la pauvreté dans la région. Alors que la première génération de réformes visait à rétablir les équilibres macroéconomiques fondamentaux et à faire démarrer le moteur de la croissance, la seconde consiste en un éventail de réformes plus large et qualitativement différent, dont l'objet est notamment de créer un environnement propice à l'investissement privé, d'assurer une bonne gestion publique, de favoriser la mise en place de systèmes de commerce et de paiements plus ouverts et de renforcer le secteur financier. Pour éviter d'opérer par à-coups, les gouvernements doivent chercher à obtenir le consensus de la nation sur l'orientation des politiques. Il faut mettre fin aux troubles et aux conflits armés qui persistent dans certains pays africains, car la paix et la sécurité sont essentielles pour assurer une croissance plus dynamique et durable et pour réduire la pauvreté.

Comme l'expansion des investissements dans la région est nécessaire à l'amélioration de ses résultats en matière de croissance à long terme, il importe de favoriser un environnement propice à la progression de l'épargne et de l'investissement, a dit Ernesto Hernández-Catá, Directeur associé du Département Afrique. Il a souligné la nécessité de réduire les risques posés par l'instabilité macroéconomique, la perte d'actifs due au fait que le respect des contrats n'est guère



Alassane D. Ouattara



Saleh Nsouli



Evangelos Calamitsis

assuré et les destructions causées par les conflits armés. Les gouvernements doivent rétablir et renforcer la stabilité macroéconomique en maintenant une politique monétaire et budgétaire avisée, redoubler d'effort pour accroître l'efficience économique en favorisant la libéralisation des échanges et en intensifiant la concurrence et améliorer l'infrastructure afin d'encourager le commerce et l'investissement; ils doivent en outre affecter davantage de ressources à l'éducation et à la santé, assurer une prestation plus efficace des services, prendre des mesures pour venir à bout de la corruption et améliorer la qualité et l'intégrité du système juridique.

Il est essentiel de promouvoir une bonne gestion publique, dit Vito Tanzi, Directeur du Département des finances publiques. L'État doit s'attacher à mettre en place des institutions publiques fiables, à fournir avec efficacité les services publics essentiels et l'infrastructure de base, à faire régner et renforcer le professionnalisme dans le système judiciaire, à améliorer les indicateurs sociaux et à éliminer la corruption dans le secteur des administrations publiques et des entreprises. À cet égard, il faut accorder une attention particulière à l'adoption du Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques récemment mis au point.

L'accélération de la libéralisation des échanges est essentielle pour stimuler la croissance, car elle accroît la compétitivité des producteurs africains et assure une intégration plus rapide de la région à l'économie mondiale, estime Robert Sharer, du Département de l'élaboration et de l'examen des politiques. Une intégration régionale efficace peut contribuer à accélérer la libéralisation des échanges, tant au niveau régional que mondial, mais les groupements régionaux devront favoriser une libéralisation non discriminatoire des échanges multilatéraux pour permettre à leurs membres de s'intégrer plus étroitement à l'économie mondiale.

Réformes économiques et structurelles

Roland Daumont, de l'Institut du FMI, a noté que, bien qu'il soit demeuré assez faible dans les pays subsahariens ces dernières années, l'ajustement budgétaire doit être considéré dans le cadre plus large de la réforme structurelle de la fiscalité, des dépenses et de la fonction publique, ainsi que du secteur des entreprises et du système financier. Les réformes fiscales doivent rester centrées sur la simplification et la rationalisation des régimes fiscaux et soutenues par une assistance technique continue. Le niveau et l'efficacité des dépenses d'éducation et de santé sont loin d'être adaptés aux besoins. Étant donné leur longue période de gestation, les réformes budgétaires devraient être appliquées sans tarder.

Bruno Cabrillac, de la Banque de France, a fait observer que nombre de pays africains, en particulier ceux de la zone franc, ont progressé dans la restructuration financière, mais il leur reste encore à renforcer le cadre juridique des activités bancaires. Il importe notamment d'assurer l'indépendance de la banque centrale et d'en faire une institution comptable de ses actes, de ren-

forcer la réglementation et le contrôle prudentiels des banques, de restructurer ou, le cas échéant, de fermer les banques commerciales fragiles, d'améliorer le recouvrement des créances, d'approfondir et élargir les marchés financiers et de soumettre le secteur bancaire à une saine concurrence et à des pratiques de gestion universellement reconnues, en particulier par la privatisation.

L'ajustement structurel du Sénégal, en particulier depuis la dévaluation du franc CFA, a donné lieu à une étude de cas intéressante. Papa Ousmane Sakho, du Département Afrique, a souligné que, sa compétitivité retrouvée grâce à la dévaluation, le Sénégal a pu assurer une reprise sensible de son économie ainsi que la stabilité financière ces dernières années. Mais il subsiste des défis de taille, et les autorités doivent poursuivre et même accélérer les réformes structurelles et institutionnelles en vue d'accroître l'investissement et l'expansion.

L'avenir

Une table ronde de clôture a porté son attention sur les principales politiques et réformes qu'il faudra appliquer de façon vigoureuse pour promouvoir une croissance plus rapide dans un climat de stabilité financière. Les participants à la table ronde, présidée par Evangelos Calamitsis, étaient Alexandre Barro Chambrier, Administrateur du FMI, Cyrus D.R. Rustomjee, Administrateur suppléant du FMI, El Hadj Ibrahima Sall, Ministre délégué, chargé du plan, Sénégal, et Louis A. Kasekende, Directeur exécutif, Banque d'Ouganda.

Tout en se félicitant des progrès accomplis par bien des pays africains ces dernières années, les intervenants ont noté qu'il reste beaucoup à faire pour venir à bout des principaux obstacles à l'accélération de la croissance dans la région. Ils ont évoqué les risques de détérioration des perspectives économiques de celle-ci et souligné qu'il importe d'éviter les revirements dans la conduite des politiques. Ils reconnaissent que la seconde génération de réformes est essentielle pour assurer une croissance plus dynamique et durable et pour réduire la pauvreté très répandue sur le continent. À cet égard, ils ont souligné sur la nécessité d'une bonne gestion publique, insistant sur la transparence et la mise en place d'un système judiciaire crédible, d'une protection sociale mieux ciblée, de systèmes de commerce et de paiements plus ouverts et de secteurs financiers plus solides. Ils voient en outre dans une intégration régionale réussie un moyen de favoriser la libéralisation des échanges multilatéraux, notant que les arrangements régionaux pourraient contribuer à promouvoir la paix et la sécurité. D'aucuns ont souligné l'importance du développement du secteur rural et d'une amélioration de la santé en Afrique à la veille du nouveau millénaire.

Dans sa déclaration de clôture, M. Ouattara a insisté sur la nécessité de veiller à ce que les réformes soient bien adaptées à la situation de chaque pays. Il a en outre souligné qu'une bonne gestion du processus de réforme s'imposera, et qu'elle ne saurait être assurée sans la participation de responsables politiques crédibles et éclairés et un large consensus entre tous les grands groupes sociaux. ■



Ernesto Hernández-Catá



Robert Sharer



Papa Ousmane Sakho



Alexandre Barro Chambrier

La transparence à l'oeuvre . . .

Le FMI publie le programme de travail de son Conseil d'administration

Dans une note d'information en date du 2 juillet, le FMI annonce qu'il publie pour la première fois un résumé du programme de travail de son Conseil d'administration pour les prochains mois afin que le public soit mieux au courant de ses activités. Le texte intégral de cette note n° 99/38 est affiché sur le site du FMI (www.imf.org).

Le programme de travail est un guide des travaux du Conseil d'administration du FMI, qui est composé de 24 administrateurs nommés ou élus par les 182 pays membres et qui se réunit régulièrement pour évaluer l'évolution économique nationale, régionale ou mondiale, pour discuter et décider des prêts aux pays membres et pour examiner les questions de politique générale influant sur le système financier international.

La diffusion du programme de travail est un pas important dans l'amélioration de la transparence des opérations du FMI. De même que d'autres actions menées récemment, elle témoigne de l'attachement continu du FMI à sa politique d'ouverture, a déclaré Shailendra J. Anjaria, Directeur du Département des relations extérieures. Le programme de travail est établi sur la base des conclusions des réunions de printemps et d'automne du Comité intérimaire, organe ministériel

ment du cadre de l'allégement de la dette des pays les plus pauvres du monde, en particulier la contribution du FMI à cette dernière initiative et son appui aux plus pauvres de ses membres.

Réforme de l'architecture financière internationale. Le nouveau programme de travail porte sur quatre points :

- recherche des moyens d'associer le secteur privé à la prévention et à la résolution des crises financières;
- analyse des questions clés concernant les régimes de taux de change, entre les principales devises, aussi bien que dans les pays à marché émergent;
- libéralisation des flux de capitaux, en particulier le rôle du contrôle de ces flux;
- normes et transparence.

Le Conseil fera fond sur les progrès de la réforme de l'architecture financière internationale, notamment en assurant que les réformes déjà agréées seront incorporées, selon le cas, aux activités courantes du FMI.

Il examinera en outre les résultats de la mise sur pied d'études de cas expérimentales sur les pratiques nationales en matière de transparence, et il évaluera la version révisée du Code de bonnes pratiques en matière de transparence des politiques monétaires et financières.

Le Conseil a demandé aux services du FMI d'étudier des questions ayant trait à l'architecture, qui seront examinées après l'Assemblée annuelle, notamment les opérations bancaires et les centres financiers offshore, et de passer en revue les normes de diffusion des données du FMI, élément essentiel de l'effort de transparence.

Allégement de la dette et réduction de la pauvreté. Le Conseil examinera le rapport d'évaluation de l'Initiative PPTE établi par le FMI et la Banque mondiale, qui est centré sur les mesures à prendre pour renforcer le lien entre l'assistance fournie au titre de l'Initiative et la réduction de la pauvreté. Le rap-

port fera fond sur l'évaluation initiale du FMI et de la Banque mondiale, qui a été présentée aux Conseils des deux institutions en avril et qui a amené le Comité intérimaire du FMI à appeler à l'intensification des efforts déployés pour mobiliser le total des fonds nécessaires au financement de l'Initiative PPTE et au maintien de la FASR. Les propositions visant à modifier l'Initiative PPTE à la lumière des points de vue de la communauté internationale seront soumises à l'examen du Conseil.

L'Initiative PPTE est un effort commun du FMI et de la Banque mondiale, dont le but est d'alléger la dette



Le Conseil d'administration du FMI (composé de 24 administrateurs, photographiés ici avec leurs suppléants et des fonctionnaires du FMI) représente les 182 pays membres.

chargé d'examiner les activités du FMI. Le programme de travail actuel a été établi en prévision de la réunion d'automne du Comité intérimaire, fixée au 26 septembre 1999, et de l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale, qui se tiendra du 28 au 30 septembre 1999.

Principaux éléments du programme de travail

Le programme de travail pour la période à venir porte sur un grand nombre de questions qui s'articulent autour de deux axes centraux : la réforme de l'architecture du système financier international et le renforce-

d'un groupe de pays pauvres qui procèdent à des réformes économiques; la FASR est le guichet de prêts concessionnels du FMI, destiné lui aussi aux pays pauvres.

Le Conseil examinera en outre des rapports sur les modalités éventuelles de la vente d'une partie de l'or du FMI, dont le produit servira à financer ses prêts FASR et sa contribution à l'Initiative PPTE, ainsi qu'un rapport contenant un éventail complet de propositions sur le financement futur de la FASR et de l'Initiative PPTE. Ses conclusions donneront lieu à des décisions en la matière.

En outre, du fait de l'importance accrue attachée aux questions sociales dans les programmes appuyés par le FMI et suite à la récente évaluation externe de la FASR, le Conseil examinera un rapport sur l'approche à suivre par le FMI dans ce domaine pour mieux intégrer ces questions à ses recommandations et opérations, en particulier dans le cas des pays recourant à la FASR ou à l'Initiative PPTE et des pays en crise.

Parmi les autres éléments figurent :

- l'édition d'automne 1999 des *Perspectives de l'économie mondiale*, qui réévaluera la situation et les perspectives de l'économie mondiale en portant une attention particulière aux perspectives d'une croissance plus également répartie entre les grands pays industrialisés aux politiques à mener dans ce sens, ainsi qu'à la progression de la reprise dans les pays à marché émergent touchés par la crise. Le rapport traitera en outre des politiques nécessaires pour préserver la stabilité macroéconomique dans un climat de faible inflation;
- l'édition de 1999 du Rapport sur les marchés internationaux de capitaux, qui examinera comment les participants aux marchés, les autorités de contrôle et les gouvernements réagissent aux turbulences résultant du défaut de paiement de la Russie;
- une étude de la crise et de la restructuration du secteur financier, qui se fondera sur les enseignements des programmes appuyés par le FMI en Asie;
- des rapports d'évaluation externe des activités de recherche économique du FMI et de surveillance;
- un examen complet de la situation des divers pays (surveillance au titre de l'article IV dans 90 cas environ), ainsi que des accords financiers avec les pays membres. ■

Sur internet : vidéoconférence FMI/Banque de développement de l'Afrique australe

La transcription de la vidéoconférence du FMI et de la Banque de développement de l'Afrique australe est maintenant affichée sur le site du FMI (www.imf.org). La vidéoconférence du 8 juin, qui portait sur l'édition de mai 1999 des *Perspectives de l'économie mondiale*, l'Initiative PPTE et le projet de réforme du système financier international (la nouvelle «architecture»), a été animée par El Tigani Ibrahim, Coordinateur des programmes pour l'Afrique australe au Département des relations extérieures du FMI, et par Mosebjane Malatsi, responsable de la planification des opérations stratégiques à la Banque de développement de l'Afrique australe.

Communiqués de presse

FMI BULLETIN

On trouvera ci-après des extraits de récents communiqués de presse du FMI, dont le texte intégral peut être obtenu sur le site <http://www.imf.org> ou, sur demande, par télécopie au numéro (202) 623-6278 (*Divisions des relations publiques*).

Mongolie : FASR

Le FMI a approuvé le deuxième accord annuel FASR à l'appui du programme économique et financier de la Mongolie. Le prêt triennal FASR, d'un montant de 33,4 millions de DTS (45 millions de dollars), avait été approuvé le 30 juillet 1997 (voir *Bulletin du FMI*, 25 août 1997, page 268). La décision d'aujourd'hui permet à la Mongolie de disposer de 14,8 millions de DTS (20 millions de dollars) pour financer son programme d'ajustement. Sur ce montant, 5,9 millions de DTS (8 millions de dollars) sont à décaisser immédiatement.

Stratégie à moyen terme et programme 1999-2000

La stratégie des autorités vise à créer un environnement macroéconomique stable et à mettre en place des réformes axées sur le marché qui soient propices à une croissance tirée par le secteur privé. Le programme pour 1999-2000 table sur une croissance du PIB réel de 3-4 % par an, une inflation à un chiffre de faible niveau et des réserves officielles brutes équiva-

Mongolie : indicateurs économiques

	1995	1996	1997	1998 ¹	1999 ²	2000 ²	2001 ²
	(Variations annuelles en pourcentage)						
PIB réel	6,3	2,6	4,0	3,5	3,5	4,0	4,5
(En pourcentage du PIB)							
Solde global, administrations publiques	-6,4	-8,2	-8,6	-11,2	-9,8	-9,4	-7,7
Solde extérieur courant (hors transferts officiels)	-5,5	-10,0	1,3	-11,3	-10,7	-9,5	-8,4
(En semaines d'importations de biens et de services)							
Réserves internationales brutes	11,6	9,5	12,8	11,5	12,8	14,4	14,7

¹Estimations.

²Projections.

Sources : autorités mongoliennes; estimations et projections des services du FMI

lant à 14 semaines d'importations en 2000. En vue de la réalisation de ces objectifs, les autorités ont l'intention d'appliquer une politique budgétaire restrictive pour réduire sensiblement le déficit global à moyen terme. La rigueur monétaire sera maintenue en vue de consolider les importants progrès récemment réalisés en matière d'inflation et de renforcer la situation de la balance des paiements.

Réformes structurelles

Les réformes structurelles viseront surtout à restaurer la viabilité du système bancaire, à accélérer le programme de privatisation, qui donne déjà de bons résultats, et à accroître la transparence et l'efficacité des opérations de l'État.

Besoins sociaux

Les autorités sont fermement déterminées à renforcer la protection sociale et à améliorer la prestation des services sociaux pour réduire les coûts de la transition à l'économie de marché. L'accent est actuellement mis sur des mesures axées sur le marché, notamment l'élargissement des programmes de formation et la création de petites entreprises.

La Mongolie est membre du FMI depuis le 14 février 1991. Sa quote-part est de 51,1 millions de DTS (69 millions de dollars). L'encours total des crédits reçus du FMI s'élève actuellement à 34,3 millions de DTS (46 millions de dollars).

12 juillet 1999

219

Pérou : MEDC

Le FMI a approuvé un accord de trois ans au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC), d'un montant équivalant à 383 millions de DTS (512 millions de dollars), à l'appui du programme de réformes économiques du Pérou pour 1999–2001. Le gouvernement a l'intention de considérer cet accord comme un crédit de précaution, sur lequel il n'effectuera des tirages que si une conjoncture extérieure défavorable l'y contraint.

Faisant le point des délibérations du Conseil d'administration sur la demande présentée par le Pérou, Stanley Fischer, Premier Directeur général adjoint du FMI, a déclaré :

«Les administrateurs notent avec satisfaction que les autorités se sont en général fermement tenues à une gestion éco-

nomique prudente face à plusieurs chocs extérieurs qui ont eu des effets négatifs sur les résultats économiques en 1998 et au début de 1999. Le programme pour 1999 prévoit que, si la politique économique continue d'être ajustée en temps opportun, le mouvement de reprise s'accélérera peu à peu dans le courant de l'année.

«Les administrateurs souscrivent au programme budgétaire, qui prévoit une légère baisse de l'excédent primaire pour 1999. Ils estiment qu'il concilie la nécessité d'adapter la politique budgétaire au manque de dynamisme de l'économie avec celle d'un rééquilibrage budgétaire plus poussé à moyen terme. Ils approuvent les autorités dans leur intention de veiller à ce que les comptes budgétaires soient à peu près en équilibre au cours des deux à trois prochaines années.

«Les administrateurs constatent avec satisfaction que les autorités s'attachent principalement à améliorer l'efficacité et la qualité des dépenses budgétaires, ainsi que l'administration des impôts, de manière à mobiliser des ressources pour financer les dépenses prioritaires, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la lutte contre la pauvreté.

«Les administrateurs approuvent l'approche bipolaire des autorités face à la pauvreté, dans laquelle l'accent est mis à la fois sur des politiques macroéconomiques propres à assurer une croissance forte et durable, ainsi que sur des programmes sociaux dont le but est d'aider les particuliers et les familles à sortir de la pauvreté.

«Plusieurs administrateurs soulignent l'importance d'un suivi étroit et constant des opérations du système bancaire. Ils se félicitent de la récente réforme de la législation bancaire, qui devrait, à leur avis, rendre l'organisme de contrôle des banques plus à même de s'attaquer dès le début aux problèmes bancaires et offrir de meilleures chances de les résoudre avant que les banques ne soient en situation d'insolvabilité.

«Les administrateurs saluent l'intention des autorités d'accorder une importance accrue au programme de réformes structurelles du gouvernement, notamment au programme de privatisation et de concession. Ils notent qu'un régime de taux de change flexibles a aidé l'économie à s'adapter aux chocs extérieurs et approuvent les autorités dans leur intention de maintenir ce régime.»

Stratégie à moyen terme

La stratégie à moyen terme vise à promouvoir une croissance durable de la production et de l'emploi, à consolider les progrès vers la viabilité extérieure et à assurer la poursuite de la lutte contre l'inflation. Le programme table en particulier sur une croissance de la production de 6 % par an et une inflation annuelle de 3 %. Le déficit budgétaire devrait augmenter en 1999, mais quasiment disparaître avant 2001. Le programme pour 1999, qui suppose une croissance du PIB réel de 3 %, prévoit un taux annuel d'inflation de 6 %, une baisse du déficit extérieur courant, qui sera ramené à 5 % du PIB, et une légère accumulation des réserves internationales nettes propre à maintenir les réserves brutes à un niveau de l'ordre de 11 à 12 mois d'importations de biens et de services.

Réformes structurelles

Le programme de réformes structurelles inclut l'application de la législation bancaire récemment révisée, l'amélioration du régime de retraite, des opérations de privatisation et l'octroi de concessions pour le transfert du contrôle des activités de production du secteur public au secteur privé.

Besoins sociaux

Dans le secteur social, les autorités accordent une haute priorité à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration de l'impact global des programmes sociaux, notamment du ciblage des ressources affectées aux domaines de la nutrition, de l'éducation, de la santé et du développement rural.

Pérou : indicateurs économiques

	1998				Projections			
	1995	1996	1997	Progr.	Rés. prél.	1999 ¹	2000	2001
(Variations annuelles en pourcentage)								
PIB réel	7,3	2,5	7,2	4,0	0,7	3,0–4,0	5,5	6,0
(En pourcentage du PIB)								
Solde extérieur courant	-7,3	-5,9	-5,2	-5,9	-6,0	-5,0	-5,0	-4,8
Solde global, ensemble du secteur public	-2,8	-1,0	0,0	0,0	-0,5	-1,2	-0,8	-0,3

¹Le programme se fonde sur les prévisions d'une croissance du PIB réel de 3 % et d'un taux d'inflation de 6 % pour 1999.

Sources : Banque centrale de réserve du Pérou; estimations et projections des services du FMI

Sur le site internet (www.imf.org)

Rapport

IMF Policy on Lending into Arrears to Private Creditors, y compris le résumé du Président par intérim de la réunion du Conseil d'administration, 14 juin 1999

Notes d'information

99/34, 28 juin. Achèvement de l'examen du programme du Yémen et approbation de la tranche suivante

99/36, 30 juin. Achèvement de l'examen du programme de l'Azerbaïdjan et approbation de la tranche suivante

Notes d'information au public (NIP). Elles présentent l'évaluation faite par le Conseil d'administration des perspectives et politiques économiques des pays membres. Elles sont diffusées, avec le consentement des pays en question, à la suite des consultations au titre de l'article IV et fournissent en même temps des renseignements généraux sur leur économie. Elles présentent aussi, sur la décision du Conseil d'administration, l'évaluation qui ressort de ses discussions de fond. NIP récemment diffusées :

99/48, Bhoutan, 17 juin

99/49, Trinité-et-Tobago, 21 juin

99/50, Autriche, 21 juin

99/51, Albanie, 22 juin

99/52, Italie, 23 juin

99/53, Maroc, 25 juin

99/54, Burkina Faso, 28 juin

Lettres d'intention et mémorandums de politique économique et financière. Établis par les pays membres, ces documents décrivent les politiques qu'ils ont l'intention d'appliquer dans le cadre du programme pour lequel ils demandent une aide financière au FMI. Documents récemment diffusés :

Albanie, Lettre d'intention, 22 mai

Pérou, Lettre d'intention, 7 juin

Mexique, Lettre d'intention, 15 juin

Le Pérou est membre du FMI depuis le 31 décembre 1945. Sa quote-part est de 638,4 millions de DTS (853 millions de dollars). L'encours total des crédits reçus du FMI s'élève actuellement à 589 millions de DTS (787 millions de dollars).

Communiqué de presse du FMI n° 99/24, 24 juin

Mozambique : FASR

Le FMI a approuvé en faveur du Mozambique un prêt triennal FASR, d'un montant de 58,8 millions de DTS (78,5 millions de dollars), à l'appui du programme de réformes économiques du gouvernement pour 1999–2002. Le premier prêt annuel donnera lieu à trois versements égaux, dont le premier, d'un montant équivalant à 8,4 millions de DTS (11,2 millions de dollars), est fixé au 8 juillet 1999.

Faisant le point des délibérations du Conseil d'administration sur la demande présentée par le Mozambique, Shigemitsu Sugisaki, Directeur général adjoint du FMI, a déclaré :

«Les administrateurs saluent l'attachement des autorités à la stabilisation macroéconomique et aux réformes结构elles. Ce sont là les principaux déterminants des bons résultats économiques de 1998, année où le PIB réel s'est accru de plus de 10 %, l'inflation est tombée à un chiffre et les réserves internationales ont sensiblement progressé.

«Les administrateurs sont conscients de l'ampleur des défis adressés au Mozambique, dont le plus important est la réduction de la forte incidence de la pauvreté. Afin d'assurer que le secteur public remplit les tâches qui sont les siennes — lutter contre la pauvreté et répondre aux besoins de développement — sans sacrifier la stabilité macroéconomique, il sera nécessaire d'accroître les recettes publiques, de renforcer l'administration des impôts et de réduire les exonérations et les distorsions fiscales. Les administrateurs expriment l'espoir que la position budgétaire du Mozambique se renforcera peu à peu de manière à réduire la lourde dépendance du pays à l'égard de l'aide extérieure.

«Les administrateurs encouragent les autorités à persévérer sur la voie de la réforme et notent avec satisfaction que le programme du gouvernement met l'accent sur l'efficacité et la transparence des opérations de l'État, la poursuite de la réforme de la fonction publique, l'amélioration du système juridique et judiciaire, le développement du système financier et l'incitation du secteur privé à participer à la prestation des services publics.

«Les administrateurs saluent l'intention des autorités de renforcer les services d'éducation et de santé, auxquels bénéficiera l'important allégement de la dette envisagé dans le cadre de l'Initiative PPTE. Ils se félicitent des efforts que les autorités poursuivent en vue d'améliorer la prestation et le ciblage des services sociaux. Ils s'attendent à une application vigoureuse du plan d'action contre la pauvreté récemment adopté, à une affectation adéquate des dépenses publiques dans le secteur social, ainsi qu'à la formation de capital humain.»

Résultats du programme : récapitulatif

Les résultats macroéconomiques se sont sensiblement améliorés au cours de l'application de l'accord triennal FASR qui a pris fin en juillet 1999 : le redressement du pays après la guerre s'est affermi et le faible revenu par habitant a augmenté. Ces bonnes performances ont été favorisées par des politiques budgétaire et monétaire prudentes, la stabilité politique et une conjoncture extérieure favorable. L'accroissement de la confiance dans l'économie s'est traduit par des niveaux d'aide extérieure plus élevés, des entrées de capitaux à long terme et un taux de change stable.

Stratégie à moyen terme

Le programme à moyen terme du gouvernement vise à remédier aux principaux problèmes structurels tout en renforçant la croissance économique, dont le taux devrait atteindre environ 10 % en 1997 et 7 % par an durant 2000–01. L'inflation

annuelle, qui est tombée de 70 % en 1994 à moins de 1 % en 1998, devrait être maintenue aux alentours de 5 % à compter de 1999. On s'attend à ce que les réserves internationales brutes restent à un niveau équivalent à environ cinq mois d'importations de biens et de services, non compris les revenus des facteurs, dans la période 1999–2001.

En vue de la réalisation de ces objectifs, le programme continue à mettre l'accent sur la discipline financière, l'ouverture sur l'extérieur et la création d'un environnement propice à l'investissement privé. Le programme table sur un déficit du budget primaire de 2,6 % du PIB, dont exclus, pour 1999.

Mozambique : indicateurs économiques et financiers

	1997	1998	1999 ¹	2000 ²	2001 ²
	(Variations annuelles en pourcentage)				
PIB réel	11,3	12,0	9,7	7,0	7,2
Indice des prix à la consommation (fin de période)	5,8	-1,3	5,5	5,0	5,0
Solde du budget primaire	0,7	-0,6	-2,6	-1,7	-1,6
Solde extérieur courant (hors dons)	-17,8	-20,5	-34,1	-23,7	-15,9
Réserves internationales brutes (fin de période)	6,8	6,7	5,0	5,5	5,0

¹Programme.

²Projections.

Sources : autorités du Mozambique; estimations et projections des services du FMI

Réformes structurelles

Un ensemble de réformes budgétaires est en cours d'application, ainsi qu'un programme de restructuration et privatisation des entreprises publiques. Par ces réformes structurelles, les autorités cherchent à promouvoir la viabilité budgétaire, accroître l'efficacité et la transparence du processus budgétaire, réduire davantage le degré de participation de l'État à l'économie, créer un système bancaire compétitif et solide et assurer une plus grande ouverture de l'économie.

Le Mozambique est membre du FMI depuis le 24 septembre 1984. Sa quote-part est de 113,6 millions de DTS (151,7 millions de dollars). L'encours total des crédits reçus du FMI s'élève actuellement à 148,6 millions de DTS (198,3 millions de dollars).

Communiqué de presse du FMI n° 99/25, 28 juin

Le Mozambique est admis à recevoir une aide au titre de l'Initiative PPTE

Le FMI et l'Association internationale de développement (IDA) ont reconnu que le Mozambique a rempli les conditions requises pour bénéficier d'un allégement de la dette de près de 3,7 milliards de dollars de la part de ses créanciers extérieurs au titre de l'Initiative PPTE. Le total de l'allégement équivaut, en valeur actuelle, à 1,7 milliard de dollars.

Le FMI et l'IDA ont consenti à un accroissement de l'aide, dont le montant engagé en avril 1998 était de 2,9 milliards de dollars (1,4 milliard en valeur actuelle), pour assurer la réalisation par le Mozambique de l'objectif fixé en matière de soutenabilité de sa dette. L'allégement a été accordé à la lumière des antécédents établis par le pays en matière de réformes économiques et sociales.

Note d'information n° 99/35, 30 juin

Le texte intégral de cette note d'information est affiché sur le site du FMI (www.imf.org).

Le FMI aide des pays d'Asie centrale à moderniser leurs services douaniers

Le FMI aide actuellement cinq États de l'ex-URSS (Azerbaïdjan, Ouzbékistan, République kirghize, Tadjikistan et Turkménistan) à renforcer leur administration douanière dans le cadre d'un projet financé par l'Office fédéral suisse des affaires économiques extérieures. Ce projet vise à accroître leurs recettes, à libéraliser davantage les échanges, à répondre à la demande de services plus efficaces émanant des entreprises internationales et à introduire des technologies modernes pour faciliter le contrôle douanier et les échanges commerciaux.

Séminaire sur les activités relevant du projet

En avril 1998, Michel Camdessus, Directeur général du FMI, et Kaspar Villiger, Ministre des finances de la Suisse, ont signé un accord prévoyant l'octroi par la Suisse d'un don de 2,5 millions de dollars aux fins du financement de projets d'assistance technique exécutés par le FMI dans ces cinq pays. Les activités relevant du projet ont fait l'objet d'un séminaire organisé par le Département des finances publiques du FMI et tenu à Genève du 26 mai au 3 juin. Des fonctionnaires de ce département ont traité du rôle des taxes sur le commerce extérieur, de l'intégration économique régionale, des nouvelles tendances dans l'organisation des administrations douanières, des services d'inspection avant expédition, des procédures de contrôle des importations, de la facilitation des échanges, de l'évaluation des importations, de la lutte contre la corruption, de l'information et des stratégies de réforme douanière.

Y étaient également représentés l'OMC, l'Organisation mondiale des douanes, la CNUCED, la Commission européenne et les services douaniers de la Suisse et de la Turquie.

Un besoin de changement

L'administration douanière est normalement chargée de recouvrer les recettes, d'appliquer la politique commerciale et de lutter contre les importations ou exportations illégales. Bien que le produit des droits de douane soit généralement en baisse dans les pays en développement ou en transition, la fonction de recouvrement des recettes ne perd pas de son importance, car les recettes tirées des autres taxes à l'importation, notamment des taxes sur les ventes ou de la TVA, peuvent être élevées. Le défi auquel une administration douanière est confrontée à l'heure de la mondialisation est d'appliquer un contrôle efficace tout en réduisant les coûts imposés.

Pour une meilleure intégration

L'expérience des administrations douanières modernes des pays industrialisés montre quel genre de stratégie de réforme les pays en développement devraient adopter pour créer un cadre propre à assurer un respect plus grand de la réglementation douanière et à réduire les

coûts. Une telle stratégie doit incorporer une législation adéquate et transparente, des procédures simples et modernes, et un recouvrement fondé sur l'évaluation des risques et des contrôles sélectifs ciblés sur des biens et entreprises à hauts risques.

Dès le début, les pays doivent prendre la décision réfléchie de rendre leurs législations et procédures conformes aux normes et pratiques internationales, ce qui favorisera leur intégration au monde des échanges internationaux. Pour faciliter l'application de la stratégie, il faudra opérer des changements dans plusieurs domaines : systèmes informatiques, organisation, gestion, recrutements et formation, et services aux importateurs et exportateurs. Un grand nombre de changements ne pourront être effectués en même temps, et une grande attention devra être accordée à leur enchaînement.

Caractéristiques du séminaire

L'administration douanière suisse a organisé à l'intention des participants une visite de son siège à Berne et du poste frontalier entre la Suisse et la France à Bardonneux. Les sessions interactives, qui recouvriraient des exposés, des études de cas et des débats, ont permis aux délégations (hauts fonctionnaires des cinq pays) d'avoir des entretiens informels et les ont ainsi encouragés à ouvrir de nouvelles lignes de communication sur les questions douanières. Pour faciliter l'échange de vues, il a été demandé à chaque pays de décrire l'état de son administration douanière.

Les sessions ont permis aux participants d'identifier les principaux problèmes posés par la modernisation de leurs services douaniers et de déterminer l'ordre de priorité des réformes à opérer. La plupart des pays se sont déjà heurtés à d'énormes obstacles dans l'établissement de leurs services douaniers. Au Tadjikistan, par exemple, ces services ont pris une vaste ampleur ces sept dernières années, passant de 8 employés dans 1 office à 1.400 employés dans 86 offices. Tous les pays ont eu du mal à suivre et à contrôler les exonérations et l'évaluation en douane, ainsi qu'à financer le remplacement des logiciels et du matériel informatique, qui est en grande partie obsolète et non compatible au 2000. Les cinq pays ont reconnu la nécessité d'accroître le produit des taxes à l'importation.

Le séminaire a été jugé fructueux, car il a permis aux participants de prendre conscience des éléments nécessaires à une administration douanière moderne et efficace. Dans une deuxième étape, le Département des finances publiques enverra une mission d'assistance technique dans les pays qui lui auront demandé de les aider à identifier les changements précis à apporter et à élaborer une stratégie et un plan d'action pratique. ■

François Corfmat et James Walsh,
FMI, Département des finances publiques

Une plus grande ouverture pour favoriser l'expansion des pays en développement d'Asie

L'année 1998 a été difficile pour les économies d'Asie. En effet, un grand nombre d'entre elles, autrefois dynamiques, ont vu leur taux de croissance s'établir à un niveau à peine positif, voire négatif, d'après le rapport *Asian Development Outlook 1999*. L'inflation a augmenté dans le Sud-Est asiatique, en grande partie sous l'effet de fortes dévaluations monétaires, et le solde extérieur courant des pays en développement d'Asie s'est amélioré par suite de la réduction des importations, et non de la croissance des exportations. La crise financière a nui à un grand nombre d'économies parmi les plus dynamiques d'Asie et remis en question le rôle de leur ouverture dans la promotion d'une croissance durable. Il n'en reste pas moins que, pour les pays en développement d'Asie, la voie menant à la croissance et à la prospérité passe par l'ouverture et une politique libérale.

La région en 1998

En 1998, le ralentissement de la croissance en Asie, qui a commencé par le recul des exportations en 1996 et s'est accentué avec la crise de 1997, a fait place à une récession qui s'est étendue à toute la région : les taux de croissance des pays en développement de l'Asie de l'Est et du Sud-Est sont tombés à leur niveau le plus faible de l'après-guerre, soit en moyenne -6,9 % pour l'Asie du Sud-Est et -1,4 % pour les nouvelles économies industrielles (NEI). Pris d'inquiétude, les investisseurs ont retiré en 1998 leurs capitaux des pays émergents d'Asie présumés risqués, et les flux de capitaux sont devenus négatifs après avoir atteint 105 milliards de dollars en 1996.

Les économies généralement jugées les plus dynamiques sont celles qui s'en sont le plus mal tirées en 1998 : forte récession en Indonésie et recul sensible en Malaisie et en Thaïlande. Parmi les NEI, la Chine est celle qui s'en est le mieux sortie, ayant subi peu de dégâts, tandis que la Corée a enregistré une forte contraction, et Hong Kong et Singapour, économies fondées sur le commerce et les services financiers, ont elles aussi souffert de la récession régionale. Le repli de Hong Kong et de la Corée tient en partie à la baisse de la demande d'exportation.

Pour l'ensemble de l'Asie, le taux moyen d'inflation est passé de 4,6 % en 1997 à 6,5 %. La forte dépréciation de la roupie est à l'origine d'une inflation à deux chiffres en Indonésie. Pour ce qui est des NIE, l'inflation a augmenté en Corée surtout à cause de la hausse des prix, due à la dépréciation marquée du won. Des dépréciations moins fortes sont les raisons de la hausse de l'inflation observée en Malaisie, aux Philippines et en Thaïlande.

Pour toute la région, le solde extérieur courant s'est amélioré avec la sortie des capitaux et a affiché un excédent de 3,6 % du PIB en 1998. Cette amélioration tient au recul des importations, et non à la croissance des exportations, dont le niveau global n'a pas augmenté

comme prévu. Pour les NEI, c'est à la faiblesse de la demande émanant des autres pays asiatiques en crise et de la demande globale de produits électroniques qu'il faut imputer leurs résultats médiocres à l'exportation.

La vulnérabilité de l'Asie au revirement des flux de capitaux a été aggravée par l'existence d'un système bancaire fragile et peu réglementé dans toute la région. Dans le cas des NEI, et de la Corée en particulier, les créances douteuses se sont accrues en raison de l'impact de taux d'intérêt élevés sur des institutions financières fragiles.

Lien entre ouverture et croissance

Entre 1965 et 1990, le taux de croissance a été en moyenne de 2 % plus élevé dans les économies en développement d'Asie qui appliquent des politiques d'ouverture que dans celles optant pour le repli sur soi. L'ouverture a pour effet de promouvoir la discipline du marché et de stimuler la croissance en améliorant l'accès aux nouvelles technologies et compétences, ainsi qu'à des capitaux d'investissement sur les marchés financiers internationaux.

Les stratégies d'ouverture (encouragement des exportations, baisse des droits à l'importation et abolition des restrictions quantitatives) adoptées par les NEI d'Asie leur ont permis, en l'espace d'une génération, de réaliser des progrès que nombre d'économies occidentales n'ont faits qu'au bout de plusieurs générations. Ces pays ont en outre effacé en grande partie plusieurs maux (pauvreté, courte espérance de vie, malnutrition et analphabétisme).

Les sorties massives de capitaux de ces pays pendant la crise menacent de leur faire perdre beaucoup du terrain

IDE : hausse en Europe centrale et orientale mais recul marqué en Russie

Les flux d'investissement direct étranger (IDE) vers la Russie ont fortement baissé, tombant de 6 milliards de dollars en 1997 à 2 milliards de dollars en 1998, d'après la CNUCED. En Europe centrale et orientale, toutefois, l'investissement direct étranger a atteint en 1998 un nouveau sommet, soit plus de 16 milliards de dollars, contre 13 milliards en 1997. En Europe centrale et orientale, 72 % des IDE provenaient de l'Union européenne et 9 % des États-Unis.

Les flux vers la Russie ont reculé en 1998 à la suite du ralentissement de l'ensemble de l'économie et du tarissement des flux reçus au titre des privatisations, qui avaient représenté plus d'un tiers des entrées de capitaux en 1997. La nature des IDE a elle aussi contribué à la baisse observée — moins de 16 % étaient motivés par un souci de rentabilité. Étant donné la préférence des investisseurs étrangers pour des placements dans le secteur minier, la métallurgie, la production alimentaire et les services, la capacité du pays à faire de l'IDE le moteur d'une croissance tirée par les exportations s'est avérée limitée.

Le texte intégral du communiqué de presse est affiché sur le site de la CNUCED (www.unctad.org).





Ian S. McDonald
Rédacteur en chef

Sara Kane · Sheila Meehan
Elisa Diehl
Rédactrices

Philip Torsani
Maquettiste
Victor Barcelona
Graphiste

Édition française
Division française
Bureau des services linguistiques
Jeanne Bouffier
Traduction
Martine Rossignol-Winner
Correction & PAO

Le *Bulletin du FMI* (ISSN 0250-7412) est publié également en anglais (*IMF Survey*) et en espagnol (*Boletín del FMI*). Aux 23 numéros qui paraissent chaque année s'ajoutent un supplément annuel consacré au FMI ainsi qu'un index annuel. Les opinions et les informations contenues dans le *Bulletin* ne représentent pas nécessairement la position officielle du FMI, de même que les cartes publiées, qui sont extraites de l'*Atlas mondial du National Geographic* (sixième édition). Les articles du *Bulletin* peuvent être reproduits à condition que la source soit citée. Le courrier à la rédaction doit être adressé à Current Publications Division, Room IS7-1100, International Monetary Fund, Washington, DC 20431 (U.S.A.), ou par messagerie électronique à imfsurvey@imf.org. Téléphone : (202) 623-8585. Expédition par courrier première classe pour le Canada, les États-Unis et le Mexique et par avion pour les autres pays. Le tarif annuel de l'abonnement est de 79 dollars U.E. pour les entreprises et les particuliers. Les demandes d'abonnement doivent être adressées à Publication Services, Box XS900, IMF, Washington, DC 20431 (U.S.A.). Téléphone : (202) 623-7430. Télécopie : (202) 623-7201. Adresse électronique : publications@imf.org.

12 juillet 1999

224

gagné ces dernières années, mais la crise n'a pas été causée par leurs politiques commerciales libérales, lesquelles doivent demeurer une composante essentielle du développement. Elle a cependant mis en doute le bien-fondé d'une circulation tout à fait libre des capitaux et d'une convertibilité totale de la monnaie aux fins des opérations en capital. La crise n'a pas profondément touché des pays comme la Chine ou l'Inde, où la convertibilité à ces fins était plus limitée que dans les pays frappés de plein fouet.

Cela ne signifie pas que les pays optant pour une grande convertibilité doivent faire marche arrière en période de crise; ils pourraient toutefois envisager de restreindre les flux de capitaux en recourant à des mesures fondées sur les prix, par exemple en imposant les capitaux à court terme, pour éviter des distorsions nuisibles aux opérations en capital qui leur sont bénéfiques. Les pays doivent en outre veiller à réformer leurs secteurs bancaire et financier avant de libéraliser les flux de capitaux. Il y a peu de chances que le recours au contrôle de ces flux en plein milieu d'une crise (même s'il apporte un certain soulagement) ralentisse les mouvements de capitaux spéculatifs ou remédie à la faiblesse de l'économie, laquelle est à l'origine même de la crise.

À l'aube du nouveau millénaire, l'économie mondiale est confrontée à plusieurs défis : les économies avancées d'Asie ne sont pas sorties de la crise; les perspectives offertes à l'UE sont celles d'un recul de la croissance et d'un chômage élevé; quant à l'économie américaine, si elle ne paraît pas affectée par la crise, elle est néanmoins appelée à voir son expansion ralentir. Une intensification du pro-

Pays en développement d'Asie : indicateurs économiques

(En pourcentage)

Indicateur et sous-région	1996	1997	1998	1999	2000
Croissance du produit intérieur brut					
Pays en développement d'Asie	7,4	6,2	2,6	4,4	5,1
Nouvelles économies industrielles	6,3	6,0	-1,4	2,3	4,3
Chine et Mongolie	9,6	8,7	7,8	7,0	6,5
Républiques d'Asie centrale	1,1	3,5	0,4	—	—
Asie du Sud-Est	7,1	4,0	-6,9	0,8	2,8
Asie du Sud	7,2	4,7	5,7	5,5	5,8
Pacifique	3,1	-3,4	0,1	—	—
Taux d'inflation					
Pays en développement d'Asie	7,3	4,6	6,5	3,7	4,1
Nouvelles économies industrielles	4,3	3,5	3,8	1,1	2,3
Chine et Mongolie	8,4	2,8	-0,8	2,0	3,0
Républiques d'Asie centrale	42,3	21,6	10,1	—	—
Asie du Sud-Est	6,6	5,6	21,0	8,3	6,4
Asie du Sud	9,5	7,3	13,0	7,6	7,2
Pacifique	8,6	4,0	8,6	—	—
Solde extérieur courant (en pourcentage du PIB)					
Pays en développement d'Asie	-1,3	0,5	3,6	2,5	1,4
Nouvelles économies industrielles	0,3	1,7	9,2	4,9	2,8
Chine et Mongolie	0,9	3,2	2,5	0,9	0,4
Républiques d'Asie centrale	-6,0	-4,2	-7,2	—	—
Asie du Sud-Est	-5,5	-3,3	5,2	4,4	3,2
Asie du Sud	-2,3	-2,2	-2,0	-3,1	-2,5
Pacifique	4,4	-1,1	-1,6	—	—

Source : *Asian Development Outlook 1999*

tectionnisme dans les économies avancées et l'effritement du soutien à la libéralisation des échanges et à une politique d'ouverture ne feront qu'aggraver les problèmes de l'économie mondiale. Pour que le monde prospère et se remette de la crise, il faut qu'il soit ouvert.

Pour commander le rapport intitulé *Asian Development Outlook 1999*, qui est en vente au prix de 36 dollars, s'adresser à : Asian Development Bank, P.O. Box 789, 0980 Manila (Philippines). Voir www.adb.org pour de plus amples informations.

Achèvement de l'examen des assurances de financement en faveur de l'Ukraine

Dans une note d'information diffusée le 30 juin 1999, Stanley Fischer, Premier Directeur général adjoint du FMI, annonce que le Conseil d'administration du FMI a achevé l'examen des assurances de financement spécifiées dans l'accord élargi de trois ans approuvé en faveur de l'Ukraine le 4 septembre 1998. En conséquence, l'Ukraine est maintenant habilitée à recevoir du FMI une tranche de 86,10 millions de DTS (115 millions de dollars). Le texte de cette note n° 99/37 est affiché sur le site du FMI (www.imf.org).

«Les administrateurs se félicitent des progrès accomplis par les autorités dans la préservation de la stabilité macroéconomique. Ils notent que la rigueur monétaire et le rééquilibrage budgétaire qui l'a accompagné ont contribué au recul de l'inflation et à l'accumulation de réserves en devises. Ils soulignent par ailleurs la nécessité de maintenir la discipline budgétaire dans les mois précédant les élections présidentielles de la fin d'octobre, notamment en redoublant d'effort pour recouvrer les recettes et en éliminant à bref délai les arriérés au titre des

dépenses. Les administrateurs engagent vivement les autorités à accélérer les réformes structurelles prévues au programme.

«Les administrateurs notent que la situation macroéconomique de l'Ukraine demeure très précaire. Étant donné les lourdes obligations de ce pays au titre du service de sa dette, son économie ne saurait se redresser sans la poursuite de la participation des créanciers privés. À cet égard, il faut trouver au problème du service de la dette de l'Ukraine une solution concertée à la mesure de sa capacité de remboursement à moyen terme. Les administrateurs prennent note des négociations engagées jusqu'à présent avec les créanciers privés; à cet égard, ils engagent vivement les autorités et les créanciers de l'Ukraine à persévérer dans leurs efforts pour parvenir à un accord dont les modalités soient comparables à celles d'accords récemment conclus avec d'autres créanciers intérieurs et étrangers, et qui tienne compte de la dette arrivant à échéance dans la période à venir. Les résultats obtenus dans ce domaine seront parmi les facteurs essentiels qui seront pris en considération dans le cadre de l'examen, fixé à juillet 1999, qui doit donner lieu au tirage suivant.»